dance échangée entre le capitaine Brault et le commandant Esterhazy.

— Il en résulte que cet officier ne veut « rien demander et que la lettre que vous avez reçue émane d'une dame de Paris ».

D. M. Mathieu Dreyfus vous accuse d'être l'auteur du bordereau.

La première charge, c'est que l'écriture du bordereau est la même. Qu'avez-vous à répondre ?

R. Que le bordereau n'est pas de moi. Les experts le prouveront.

D. M. Mathieu Dreyfus trouve une deuxième charge en ce que vous avez dit à M. Scheurer-Kestner par la *Matin*, vous avez changé votre écriture ?

R. Cela prouve qu'il connaît mon écriture mieux que moi !

D. La troisième charge, c'est que vous êtes en situation de fournir des renseignements sur la trahison dreyfusiste et la manœuvre du 120.

R. Le bordereau est d'avril. Comment saurais-je pu donner des renseignements sur des expériences qui n'ont eu lieu que plus tard et auxquelles, d'ailleurs, je n'ai pas pris part ?

D. La quatrième charge, est relative à l'affaire de Madagascar.

R. Je ne me suis pas occupé, comme major, de cette question, à mon régiment. C'est un lieutenant qui était chargé de ce qui concernait l'envoi des hommes du régiment.

D. La cinquième charge est relative aux trouges de couverture ?

R. Il était impossible, dans un corps de troupes comme le mien, d'avoir et, par suite, de fournir des renseignements sur ce cas. Ce n'est qu'au ministère de la guerre qu'on pouvait être renseigné.

D. M. Dreyfus ajoute encore que vous êtes au courant des modifications projetées au service de l'artillerie, qui avaient fait l'objet d'un rapport du général Sing, envoyé aux corps de troupe.

R. Alors quelle valeur aurait ce renseignement.

D. Et le manuel de tir ?

R. J'avais cru l'avoir entre les mains, or il se trouve que je me trompais.

Je n'ai jamais eu ce manuel, mais une sorte de notice qui m'a été prêtée par un de mes amis, officier M. Bernheim. Si j'ai demandé à aller au scotas à feu, c'est parce que j'avais une propriété dans les environs et que je devais en profiter pour y aller.

D. M. Dreyfus prétend que la phrase du bordereau « je vais partir en manœuvre », vous accuse formellement.

R. Je réponds que je ne pouvais en avril livrer des documents qui n'ont jamais été en ma possession, et que je ne pouvais pas avoir d'ailleurs qu'en août. Au surplus, ces documents, qui me les aurait remis ? Il faut qu'il y ait quelqu'un. Qui ?

D. M. Autun a recueilli des propos avec manifesté un certain désespoir à une de vos connaissances, Madame Pays.

R. Si j'ai commis des actes que je regrette dans ma vie privée, ces actes ont été bien exagérés.

En tout cas, jamais je n'ai tenu le propos qu'on m'a prêté.

D. Le lieutenant-colonel Picquart vous accuse parce que l'on vous aurait adressé certaines cartes, signées C...

R. Cette carte, je ne l'ai jamais reçue. C'est un faux.

D. En voici le texte :

« Cette carte, je ne l'ai jamais reçue. C'est un faux. Mais cette carte, qui est une ordiation plus détaillée que celle que vous m'avez donnée l'autre jour sur la question du suspens. En conséquence, je vous prie de m'envoyer une explication par écrit, sans quoi je ne puis continuer mes relations avec la maison R.

R. La texte même démontre la fausseté de la carte ? Si j'avais eu des relations louches avec cette personne, aurait-elle été assez bête pour m'écrire ainsi, sans dissimuler son écriture, à moi non, avec des journaux ? Mais cette carte prouvait être fait par mon domestique ! Non, ce serait trop bête.

D. Vous avez commencé le lieutenant-colonel Picquart dit qu'il l'a cru.

R. Rien n'est plus facile que de se procurer une carte parelle. Il n'y a qu'à entrer dans le premier bureau venu.

D. Le lieutenant-colonel Picquart allègue contre vous une lettre.

R. Je réponds, moi, avec les attestations de mes chefs.

Le lieutenant-colonel Picquart a perquisitionné chez moi, sans mandat, non autorisé. C'est une honte. On a fouillé chez moi, dans le secrétaire de ma femme !

D. A quelle époque ces perquisitions ?

R. J'ai eu la consolation à son retour à la campagne. On avait ouvert le secrétaire, mais on n'avait pas pu le fermer, il y avait une troisième clef dont j'ignorais l'existence.

Puis mes lettres étaient bouleversées. Il en manquait. Je supposai que M. Mathieu Dreyfus avait fait faire cela. Je ne pouvais jamais penser qu'un officier français en fut capable.

D. Saviez-vous que vous étiez accusé alors ?

R. Cet acte m'a été révélé au reproduisait. Je ne me rappelle plus la date.

D. Alors vous ne pouvez pas répondre.

R. La première lettre que j'ai eu c'est en 1895. J'ai supposé alors que c'étaient les domestiques qui avaient fait cela. Je ne soupçonnais

D. Vous prétendez que vous ne connaissiez pas le colonel Picquart ?

R. Je ne le connaissais pas.

D. Connaissiez-vous Souffrain ?

R. Non, monsieur.

D. On prétend qu'il a été à votre service. Vous avez été vous-même au ministère de la guerre ?

R. Il y a vingt ans.

D. Il a été aussi des lettres chez Mme du Boulaney ?

R. Il en est une que je dénie formellement. Il y a des sentiments que je n'ai jamais eus.

D. Avez-vous envoyé en novembre une lettre à une agence pour être réexpédiée de Londres à Mme Esterhazy ?

R. Oui, je voulais qu'elle restât encore à la campagne pour qu'elle ne tombât pas au milieu de cette triste affaire.

D. On prétend que vous avez expédié une lettre de novembre à M. Hadamard, par la même agence ?

R. Non, jamais. Je prends, quand il le faut, la responsabilité de mes actes. Je le ferais encore si c'était le cas.

D. Vous aurez dit à un coiffeur du passage du Saussier que vous vous étiez innocent et qu'on entendrait parler de vous.

R. Oui, mais tout cela est absolument idiot.

D. Vous avez dit à quelqu'un qu'on vous avait chercher un papier à Londres.

R. Vous devez avoir un dossier le reçu du mandat de la poste pour Paris, pour Londres.

Lecture est donnée des notes du commandant Esterhazy.

Ces notes qui sont toutes excellentes parais-sent faire une bonne impression sur les membres du conseil de guerre.

Après la lecture, le commandant Esterhazy se lève et déclare qu'il estime que les témoignages de ses chefs vaudront mieux que toutes les infâmies qu'on répand sur lui et que ces témoignages le consolent.

AUDITION DES TÉMOINS

M. Mathieu Dreyfus

Le général de Luxer donne l'ordre d'introduire le premier témoin qui est M. Mathieu Dreyfus.

— M. Mathieu Dreyfus déclare qu'il est âgé de 40 ans, industriel, et qu'il est sans lien de parenté avec l'accusé. Il commence sa déposition contre le commandant Esterhazy.

D. Vous avez adressé, le 14 novembre dernier, une lettre au ministre de la guerre. Avez-vous reçu des avances formellement un officier français, le commandant Esterhazy, d'être l'auteur du bordereau pour lequel un frère a été condamné ? Avez-vous des nous communiquer la justification de votre accusation et les preuves que vous possédez ?

R. Ma conviction est basée sur la comparaison de l'écriture du commandant Esterhazy et de celle du bordereau. Je ne connais pas l'accusé. Un ami, qui est fort, d'être expert pour voir que les deux écritures offrent des analogies parfaites.

On a ajouté la faible de décalque des lettres du commandant Esterhazy par mon frère le capitaine. Cela ne lient pas debout, et il est absolument impossible de voir un pareil travail sit été fait. De plus, si mon frère avait opéré ce décalque, il est clair que mon frère le saurait. Il aurait immédiatement dénoncé le commandant Esterhazy. Il ne l'a pas fait et il s'est borné à affirmer qu'il était innocent.

D. Vous avez dit à l'instruction qu'une personne vous avait remis des lettres importantes qui auraient été écrites par le commandant Esterhazy. Vous n'avez pas nommé cette personne.

R. Non, j'ai offert au général Pellieux de la nommer, mais il n'a pas accepté.

D. Pouvez-vous la nommer maintenant ?

R. Non, je ne le nommerai pas.

D. Revoyez à votre déposition et confirmez vos explications.

R. Je maintiens la publication du bordereau par un journal du matin. M. le commandant Esterhazy me dit à cette époque, M. Mathieu Dreyfus rencontre quelqu'un qui le reconnaît, qui le signe et qui affirme et démontre que l'écriture du bordereau était celle d'Esterhazy.

Dreyfus vint me trouver ; il me dit ses certitudes et un officier supérieur qui a été de ses amis m'a chargé comme le coupable, je dis à M. Dreyfus que j'avais vu à l'écrire du ministère de la guerre et je désignai le véritable coupable. Il le dit et le campagne commence.

Je pense ne me tromper ainsi en l'attribuant au commandant Esterhazy (murmures et protestations), mais je suis profondément convaincu que Dreyfus n'est pas innocent.

D. Vous avez dit que l'examen ne serait pas complet sans l'examen du bordereau.

R. Le général de Pellieux a dit que vous examiner le bordereau. Il a dit qu'il ne voulait pas, en le contestant, avoir l'air de douter de la chose jugée.

M. Tézenas demande à M. Scheurer-Kestner comment il a pu faire la comparaison d'écriture.

R. Avec le fac-simile du bordereau et des lettres du capitaine Dreyfus.

M. Tézenas. — Comment avez-vous en ces lettres ?

R. J'ai eu des photographies, des lettres de Dreyfus par l'intermédiaire de M. Jeanmaire, de Mulhouse.

M. Tézenas. — Vous avez toujours cette photographie ?

R. Oui.

M. Tézenas. — Vous avez un dossier ?

R. Je n'ai que des notes sur mon dossier.

M. Tézenas. — Et M. Leblois ?

R. M. Leblois a des documents. Il a remis au général de Luxer une dépêche télégraphique et deux ou trois lettres.

Interrogé, M. Esterhazy dit qu'il n'a rien à répondre au vice-président du Sénat.

La séance est suspendue à 4 h. 35.

MM. Autemps père et fils

L'audience est reprise à 4 heures 50.

M. Autemps, ancien président du Autemps père et fils, architectes-gérants du n° 49 de la rue de Douai, sur la demande de résiliation du bail fait par Mme Pays, maîtresse d'Esterhazy, au nom de ce dernier, qui, désespéré, voulait se tuer.

Des lettres du commandant Esterhazy à M. Autemps ont été remises au commandant Ravary.

M. Stocck confirme ces dépositions.

M. Tézenas demande à M. Autemps s'il est pas l'éditeur de M. Bernard Lazare.

M. Stocck répond affirmativement.

Déposition de M. Weil

C'est à M. Weil, officier supérieur démissionnaire, rentier, que le commandant Esterhazy avait adressé la lettre dans laquelle il disait qu'il était décidé à tuer, même, à un crime pour se procurer de l'argent.

Après avoir lu cette lettre lui ait été adressée M. Weil reconnaît que le commandant la lui adressa et qu'elle servit à une souscription en faveur du commandant.

M. Weil répondit au commissaire du gouvernement, M. Mathieu Dreyfus dit que cette lettre a été remise à M. Bernard-Lazare par M. Zadoc-Kahn, grand-rabbin de France.

M. Forel, directeur au bureau d'adresses du passage de l'Opéra dépose au sujet de la lettre anonyme qui fut adressée par son entremise de Lyon à M. Hadamard.

LE HUIS-CLOS est prononcé

A six heures, le Conseil prononce le huis-clos pour la suite des débats.

Les gardes font évacuer la salle.

Après la sortie des assistants, le conseil de guerre entend la déposition du colonel Picquart qui dure une heure entière.

L'audience est levée aussitôt après à sept heures et renvoyée à demain matin 9 heures.

LE PETIT ROMAN QUOTIDIEN

ROBESPIERRISTE!

Le marquis Ajax-Télemon de Croix-Salus combattait en Vendée pour Dieu et le Roy, lorsqu'il apprit l'arrestation de sa mère et de son fils.

En ce temps-là, arrestation était presque synonyme d'exécution et l'on n'avait qu'à prendre le deuil.

Mais le marquis n'était ni un résigné, ni un pasaif ; comme le héros dont il portait le nom, il devait lutter jusqu'au bout : *union contre le Ciel, en nous contre l'Enfer.*

De sa grande écriture aristocratique, il écrivit à « Monsieur de Robespierre » :

« Ma vie est en ton pouvoir, je vous l'apporte, en échange de celles de ma mère et de mon fils. »

Et, avec un seul serviteur, son vieux et fidèle ami de Vendée, il se mit en route...

Comment arriva-t-il sans encombre jusqu'à Paris ?

Le 8 thermidor, il entrait dans la grande salle par la barrière du Trône. Là, il fut contraint d'arrêter.

Une foule compacte et bruyante aux milliers de têtes dressées, aux milliers d'yeux braqués sur un même point, lui barrait le chemin.

Le regard du marquis suivit tous ces regards convergeant sur un échafaud ! Les yeux étaient ceux de femmes, de vieillards, gris, bruns, apparaissant un instant hagards, épouvantés, en une sorte de lunette et disparaissant aussitôt... Les têtes étaient levées vers d'autres têtes tombées. Ma tête, ma tête, ma tête, cadavre, saluées de bravos, comme une figure de menuet...

Il y en avait de brune, de blondes, de grises, de blanches, de jeunes, de vieillesses, de jeunes, d'artisans, de poètes, de grandes dames, d'ouvrières, préludant toutes, dans le panier de Sanson, à la suprême égalité de l'au-delà !

Et les têtes tombaient, tombaient toujours, sans que le marquis, hypnotisé par l'horreur du spectacle, pût en détourner la vue.

Soudain, sur la plate-forme, s'avança, à petits pas, une femme vieillotte, vieillotte, sous sa robe feuille morte et sa coiffe de dentelles, une de ces vaporeuses aïeules qui, pelotonnées au fond d'une berge, en affaissant à peine le duvet, et qui, jetées brutalement sur la funèbre bascule, n'y pesaient pas plus qu'un oiseau sur une branche... Et, sous l'éclair du coupera, M. de Croix-Salus eut à peine le temps d'entrevoir le doux et fin visage de celle qu'il avait bercé jadis dans ses bras débiles. Un sanglot étranglé dans sa gorge en a cri enfantin :

— « Maman ! »

Le triangle d'acier était tombé!...

Et la chère vieille figure rideé était maintenant rapetissée, rétrécie, diminuée comme un jouet, si fraîche, si rieuse celle-là, que l'on eût dit un cherubin jouant à cache-cache et montrant le bout de son nez, avec un espiègle :

— « Me voilà ! »

Le père eut un cri rauque auquel se mêla un presque joyeux :

— « Je... »

... coupé de deux par la hache sanglante...

C'était la réponse de Robespierre !...

Le lendemain, M. de Croix-Salus se leva, s'habilla avec une tranquillité qui épouvanta son valet de chambre.

Quand, le voyant prêt à sortir, ce dernier lui demanda timidement :

— « Où va monsieur le marquis ?

— Au Tribunal révolutionnaire.

— Je vais tuer Robespierre.

Et à grands pas, il se dirigea vers la Convention.

Il allait droit devant lui, la tête haute, la démarche assurée, absorbé par son idée fixe passant indifférent, inconscient même, au milieu des groupes bruyants de la foule bouillante, de tout ce monde enfiévré, soulevé par un souffle de tempête, chaud, haletant, vendéen comme aux sanglantes journées d'Octobre, de Juin, Brief pour l'interviewer sur ce qui avait pu mal-heur son voyage à Lille. Il est assez tard quand nous pouvons le rencontrer ici et lui poser les questions suivantes :

— Ce soir vers cinq heures, on vous a vu sortir de Fabre-de-Netter ; y aurait-il indiscrétion à vous demander si vous y avez été appelé pour l'affaire Vincere ?

M. Brief. — En effet, c'est cette affaire qui a motivé mon voyage à Lille. M. le Procureur de la République, après la lecture de votre journal, m'a mandé en son cabinet pour savoir si nous avions découvert des faits nouveaux et d'une autre nature que ceux qui ont donné naissance aux poursuites contre M. Vincere.

— Qu'avez-vous répondu à M. le Procureur ?

M. Brief. — Ne me croyant pas autorisé à redire la conversation que nous avons eue, M. le Procureur et moi, permettez-moi de garder le secret.

— Avez-vous pris connaissance de l'entrefilet publié hier par l'*Egalité* et vous mettant directement en cause, M. Deleporte-Bayart et vous, à propos du Détachement de l'Administration ?

M. Brief. — Oui, et je l'ai même communiqué à M. Deleporte-Bayart.

— Pourrez-vous répondre ?

M. Brief. — Certainement. Le temps nous a manqué pour le faire aujourd'hui; nos occupations multiples étant encore venues s'augmenter par le retour des registres de la comptabilité pour lesquels il nous a fallu donner des ordres, afin que le travail de pointage et de vérification soit continué, mais nous espérons rétablir les faits demain.

Nous éclairerons complètement l'opinion publique.

Sur cette affirmation nous avons pris congé de M. Brief.

Marius VÉRAN.

CHRONIQUE ELECTORALE

A DOUAI

Dimanche a été tenue, à Douai la réunion du parti collectiviste, convoquée pour le choix d'un candidat aux prochaines élections législatives.

250 personnes environ étaient présentes.

La réunion a été fort bruyante, les esprits étant fiévreux du citoyen Bonnardel qui a été blackboulé à une forte majorité.

Il a donc été décidé que deux candidatures seraient présentées au premier tour de scrutin : celles du citoyen Moché, secrétaire du syndicat des mineurs et de M. Devraigne, directeur des ambulances de Douai.

Bien entendu, si un deuxième tour de scrutin était nécessaire, il y aurait accord entre ces deux candidats au profit de celui d'entre eux qui aurait obtenu le plus de suffrages au premier tour.

Dans tous les cas, M. Bonnardel ayant la ferme intention de maintenir sa candidature malgré l'hostilité des groupes guesdistes, trois candidats socialistes resteraient en présence.

Grève aux Mines de Drocourt

La journée de dimanche

Par suite d'une négligence de la poste, la lettre de convocation adressée de Carvin, qui devait nous parvenir dimanche soir, ne nous a été remise qu'hier. Nous la reproduisons quand même pour que nos lecteurs soient complètement mis au courant des événements de la grève.

La nuit de samedi à dimanche a été calme dans les corons de Noumes.

La Compagnie s'est mis à courir le bruit qu'il y aurait coupe dimanche; mais les ouvriers ne se sont pas présentés; au contraire, un certain nombre d'entre eux se sont dirigés le matin vers le Congé et le Fretin pour engager les ouvriers ouvriers de la concession à faire cause commune avec eux.

Jusqu'à ce heure, c'est à peine si on peut rencontrer quelques chacun demeure chez lui, en attendant l'heure de la réunion à laquelle doit assister M. Lamendin, secrétaire général du Syndicat.

Celui-ci, devant un auditoire de 350 à 400 mineurs, remercie les grévistes de leur attitude calme et digne, les exhorte à persévérer à mériter l'estime publique et rappelle que M. Delniche perd au contraire. Il leur dit que pour démontrer jusqu'au bout leur esprit de conciliation et leur désir d'entente, malgré la fin de non recevoir officielle, il ira encore tenter une démarche auprès du Directeur.

Il est choisi une délégation, dans laquelle chaque catégorie de travail est représentée et la séance est suspendue pendant que l'on informe M. Delniche de l'intention de renouveler une tentative auprès de lui. Les mandataires sont reçus par le concierge qui revient avec une nouvelle réponse négative.

Cette fois l'attitude de la réunion en apprenant cette nouvelle devient fluctuante, quelques cris de « Vive la grève ! » se font entendre.

M. Lamendin remontant à la tribune réitère ses exhortations et dit que « tout a toujours donné en semblable circonstance, leur demandant s'ils se sentent la force de continuer et s'ils ne craignent pas les traîtres que la misère pourrait former dans leurs rangs. C'est par un cri unanime de : Vive la grève ! qu'il lui est répondu.

Il ne faut donc pas prévoir la reprise de travail pour lundi, malgré les menaces que M. Delniche fait répandre par son personnel au sujet de ceux qui ne descendraient pas demain.

Dimanche à sept heures, réunion privée à Noumès, Lundi matin, nouvelle réunion publique à Noumès et à la Parisienne.

La Journée de Lundi

Au puits numéro 2, le nombre d'ouvriers ayant repris le travail s'est sensiblement augmenté ; il était hier de 90, on en compte aujourd'hui 150 sur 730 occupés.

Toutefois la grève a atteint le puits n° 1, où on constatait lundi matin 273 manquants sur 620 ouvriers. Des petits groupes de grévistes avaient pendant la nuit de dimanche parcouru les corons de la fosse parisienne pour engager leurs camarades à faire cause commune avec eux.

A 10 heures a eu lieu la réunion tenue journellement aux corons de Noumès, 350 mineurs y assistaient. Il ressort de la parole du délégué qu'il ne voyait pas la nécessité de tenter une nouvelle démarche auprès du Directeur, l'intransigeance manifestée ces derniers jours par celui-ci, refusant absolument de recevoir la délégation, donnerait aux ouvriers une attitude humiliante. M. Evrard recommande le calme.

La grève mise aux voix est votée à l'unanimité.

Dans l'après-midi le bruit circulait que M. Wyre, ingénieur-directeur, demeurant à Arras s'était rendu auprès de M. Delniche.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le scandale des Hospices

M. Briet appelé au parquet — Une réponse à l'« Egalité » — Retour des registres de la comptabilité.

Vers six heures de l'après-midi, nous apprenions par téléphone que M. Briet, administrateur des Hospices, venait d'être appelé sortant du Palais de Justice de Lille.

Comme cette visite au Parquet pouvait se rattacher au scandale des hospices, dans la soirée, nous nous sommes mis à la recherche de M. Briet pour l'interviewer sur ce qui avait pu motiver son voyage à Lille. Il est assez tard quand nous pouvons le rencontrer ici et lui poser les questions suivantes :

— Ce soir vers cinq heures, on vous a vu sortir de Fabre-de-Netter ; y aurait-il indiscrétion à vous demander si vous y avez été appelé pour l'affaire Vincere ?

M. Briet. — En effet, c'est cette affaire qui a motivé mon voyage à Lille. M. le Procureur de la République, après la lecture de votre journal, m'a mandé en son cabinet pour savoir si nous avions découvert des faits nouveaux et d'une autre nature que ceux qui ont donné naissance aux poursuites contre M. Vincere.

— Qu'avez-vous répondu à M. le Procureur ?

M. Briet. — Ne me croyant pas autorisé à redire la conversation que nous avons eue, M. le Procureur et moi, permettez-moi de garder le secret.

— Avez-vous pris connaissance de l'entrefilet publié hier par l'*Egalité* et vous mettant directement en cause, M. Deleporte-Bayart et vous, à propos du Détachement de l'Administration ?

M. Briet. — Oui, et je l'ai même communiqué à M. Deleporte-Bayart.

— Pourrez-vous répondre ?

M. Briet. — Certainement. Le temps nous a manqué pour le faire aujourd'hui; nos occupations multiples étant encore venues s'augmenter par le retour des registres de la comptabilité pour lesquels il nous a fallu donner des ordres, afin que le travail de pointage et de vérification soit continué, mais nous espérons rétablir les faits demain.

Nous éclairerons complètement l'opinion publique.

Sur cette affirmation nous avons pris congé de M. Briet.

Marius VÉRAN.

Au Tribunal de Commerce

Question de presse sportive

Nous avons, il y a huit jours, rendu compte du procès intenté par notre confrère et ami M. Nadaud, rédacteur en chef du *Nord Sportif* et ex-directeur de Vélodrome Jullien, à la Société Rogier et Cie (MM. Rogier, Jean, Perez et Vienot), propriétaire du Vélodrome et du *Nord Sportif*.

On sait que M. Nadaud réclamait, en abandonnant la direction du *Nord sportif*, l'indemnité qui lui était due, prévue par son contrat, pour l'apport de son ancien journal le *Cycliste*, indemnité que la Société poursuivie contestait.

Le tribunal a rendu hier le jugement de cette affaire qui intéresse tout le monde de la vélocipédique, que M. Nadaud, comme le disait le *Nord-Sportif* du 8 janvier, est *l'un des plus anciens de la vélocipédie dans le Nord* et que le susdit journal, en annonçant son départ, lui adressait l'*expression de ses sincères regrets*.

Le tribunal de commerce Roubaix a donné pleine et entière satisfaction à notre confrère Nadaud.

Statuant sur les conclusions du sympathique M. Honoré, avocat du demandeur, le tribunal a condamné la société Rogier et Cie à payer à M. Nadaud le Minimum de l'indemnité prévue. Le complément de l'indemité (maximum) sera fixé après prononciation devant juge des comptes du *Nord-Sportif*, exercice 1897, que la société Rogier, Cie devra fournir.

Cyclist-Club Roubaisien

Dans sa dernière séance, C.C.R. a procédé au renouvellement de son comité, qui se trouve composé comme suit :

Président, M. Herman Toulas.

Vice-président, M. Emile Delesalle.

Trésorier, M. Joseph Plaitin.

Secrétaire, M. Ernest Dessau.

Capitaine-adjoint, M. Emile Delesalle.

Lieutenant de route, M. Pierre Thieffry.

Commissaires, MM. Ernest Leroux et Henri Dubouck.

Une scène de tapage rue de Cassel

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures et demie, les habitants de la rue de Cassel, étaient réveillés par un grand bruit. C'étaient les frères Foulé et Jean Vanackere, habitant au numéro 14 de la rue, qui pour rentrer chez eux, enfonçaient leur porte.

Les agents de la rue de Fourmies et de St-Vincent-de-Paul rencontrèrent chacun demeure chez lui, en attendant l'heure de la réunion à laquelle doit assister M. Lamendin, secrétaire général du Syndicat.

Celui-ci, devant un auditoire de 350 à 400 mineurs, remercie les grévistes de leur attitude calme et digne, les exhorte à persévérer à mériter l'estime publique et rappelle que M. Delniche perd au contraire. Il leur dit que pour démontrer jusqu'au bout leur esprit de conciliation et leur désir d'entente, malgré la fin de non recevoir officielle, il ira encore tenter une démarche auprès du Directeur.

Il est choisi une délégation, dans laquelle chaque catégorie de travail est représentée et la séance est suspendue pendant que l'on informe M. Delniche de l'intention de renouveler une tentative auprès de lui. Les mandataires sont reçus par le concierge qui revient avec une nouvelle réponse négative.

Cette fois l'attitude de la réunion en apprenant cette nouvelle devient fluctuante, quelques cris de « Vive la grève ! » se font entendre.

M. Lamendin remontant à la tribune réitère ses exhortations et dit que « tout a toujours donné en semblable circonstance, leur demandant s'ils se sentent la force de continuer et s'ils ne craignent pas les traîtres que la misère pourrait former dans leurs rangs. C'est par un cri unanime de : Vive la grève ! qu'il lui est répondu.

Il ne faut donc pas prévoir la reprise de travail pour lundi, malgré les menaces que M. Delniche fait répandre par son personnel au sujet de ceux qui ne descendraient pas demain.

Dimanche à sept heures, réunion privée à Noumès, Lundi matin, nouvelle réunion publique à Noumès et à la Parisienne.

La Journée de Lundi

Au puits numéro 2, le nombre d'ouvriers ayant repris le travail s'est sensiblement augmenté ; il était hier de 90, on en compte aujourd'hui 150 sur 730 occupés.

Toutefois la grève a atteint le puits n° 1, où on constatait lundi matin 273 manquants sur 620 ouvriers. Des petits groupes de grévistes avaient pendant la nuit de dimanche parcouru les corons de la fosse parisienne pour engager leurs camarades à faire cause commune avec eux.

A 10 heures a eu lieu la réunion tenue journellement aux corons de Noumès, 350 mineurs y assistaient. Il ressort de la parole du délégué qu'il ne voyait pas la nécessité de tenter une nouvelle démarche auprès du Directeur, l'intransigeance manifestée ces derniers jours par celui-ci, refusant absolument de recevoir la délégation, donnerait aux ouvriers une attitude humiliante. M. Evrard recommande le calme.

La grève mise aux voix est votée à l'unanimité.

Dans l'après-midi le bruit circulait que M. Wyre, ingénieur-directeur, demeurant à Arras s'était rendu auprès de M. Delniche.

Grève aux Mines de Drocourt

La journée de dimanche

Par suite d'une négligence de la poste, la lettre de convocation adressée de Carvin, qui devait nous parvenir dimanche soir, ne nous a été remise qu'hier. Nous la reproduisons quand même pour que nos lecteurs soient complètement mis au courant des événements de la grève.

La nuit de samedi à dimanche a été calme dans les corons de Noumes.

La Compagnie s'est mis à courir le bruit qu'il y aurait coupe dimanche; mais les ouvriers ne se sont pas présentés; au contraire, un certain nombre d'entre eux se sont dirigés le matin vers le Congé et le Fretin pour engager les ouvriers ouvriers de la concession à faire cause commune avec eux.

Jusqu'à ce heure, c'est à peine si on peut rencontrer quelques chacun demeure chez lui, en attendant l'heure de la réunion à laquelle doit assister M. Lamendin, secrétaire général du Syndicat.

Celui-ci, devant un auditoire de 350 à 400 mineurs, remercie les grévistes de leur attitude calme et digne, les exhorte à persévérer à mériter l'estime publique et rappelle que M. Delniche perd au contraire. Il leur dit que pour démontrer jusqu'au bout leur esprit de conciliation et leur désir d'entente, malgré la fin de non recevoir officielle, il ira encore tenter une démarche auprès du Directeur.

Il est choisi une délégation, dans laquelle chaque catégorie de travail est représentée et la séance est suspendue pendant que l'on informe M. Delniche de l'intention de renouveler une tentative auprès de lui. Les mandataires sont reçus par le concierge qui revient avec une nouvelle réponse négative.

Cette fois l'attitude de la réunion en apprenant cette nouvelle devient fluctuante, quelques cris de « Vive la grève ! » se font entendre.

M. Lamendin remontant à la tribune réitère ses exhortations et dit que « tout a toujours donné en semblable circonstance, leur demandant s'ils se sentent la force de continuer et s'ils ne craignent pas les traîtres que la misère pourrait former dans leurs rangs. C'est par un cri unanime de : Vive la grève ! qu'il lui est répondu.

Il ne faut donc pas prévoir la reprise de travail pour lundi, malgré les menaces que M. Delniche fait répandre par son personnel au sujet de ceux qui ne descendraient pas demain.

Dimanche à sept heures, réunion privée à Noumès, Lundi matin, nouvelle réunion publique à Noumès et à la Parisienne.

La Journée de Lundi

Au puits numéro 2, le nombre d'ouvriers ayant repris le travail s'est sensiblement augmenté ; il était hier de 90, on en compte aujourd'hui 150 sur 730 occupés.

Toutefois la grève a atteint le puits n° 1, où on constatait lundi matin 273 manquants sur 620 ouvriers. Des petits groupes de grévistes avaient pendant la nuit de dimanche parcouru les corons de la fosse parisienne pour engager leurs camarades à faire cause commune avec eux.

A 10 heures a eu lieu la réunion tenue journellement aux corons de Noumès, 350 mineurs y assistaient. Il ressort de la parole du délégué qu'il ne voyait pas la nécessité de tenter une nouvelle démarche auprès du Directeur, l'intransigeance manifestée ces derniers jours par celui-ci, refusant absolument de recevoir la délégation, donnerait aux ouvriers une attitude humiliante. M. Evrard recommande le calme.

La grève mise aux voix est votée à l'unanimité.

Dans l'après-midi le bruit circulait que M. Wyre, ingénieur-directeur, demeurant à Arras s'était rendu auprès de M. Delniche.

Cycles et Accessoires

Cycles de toutes marques

Vente — Achat — Réparations

Pneumatiques

Accessoires

Cycles neufs à partir de 150 fr.

Cycles d'occasion à partir de 50 fr.

Pneumatiques à partir de 3 fr.

Pneumatiques d'occasion à partir de 1 fr.

Pneumatiques de 1 fr. à 3 fr.

Pneumatiques de 3 fr. à 6 fr.

Pneumatiques de 6 fr. à 10 fr.

Pneumatiques de 10 fr. à 15 fr.

Pneumatiques de 15 fr. à 20 fr.

Pneumatiques de 20 fr. à 25 fr.

Pneumatiques de 25 fr. à 30 fr.

Pneumatiques de 30 fr. à 35 fr.

Pneumatiques de 35 fr. à 40 fr.

Pneumatiques de 40 fr. à 45 fr.

Pneumatiques de 45 fr. à 50 fr.

Pneumatiques de 50 fr. à 55 fr.

Pneumatiques de 55 fr. à 60 fr.

Pneumatiques de 60 fr. à 65 fr.

Pneumatiques de 65 fr. à 70 fr.

Pneumatiques de 70 fr. à 75 fr.

Pneumatiques de 75 fr. à 80 fr.

Pneumatiques de 80 fr. à 85 fr.

Pneumatiques de 85 fr. à 90 fr.

Pneumatiques de 90 fr. à 95 fr.

Pneumatiques de 95 fr. à 100 fr.

Pneumatiques de 100 fr. à 105 fr.

Pneumatiques de 105 fr. à 110 fr.

Pneumatiques de 110 fr. à 115 fr.

Pneumatiques de 115 fr. à 120 fr.

Pneumatiques de 120 fr. à 125 fr.

Pneumatiques de 125 fr. à 130 fr.

Pneumatiques de 130 fr. à 135 fr.

Pneumatiques de 135 fr. à 140 fr.

Pneumatiques de 140 fr. à 145 fr.

Pneumatiques de 145 fr. à 150 fr.

Pneumatiques de 150 fr. à 155 fr.

Pneumatiques de 155 fr. à 160 fr.

Pneumatiques de 160 fr. à 165 fr.

Pneumatiques de 165 fr. à 170 fr.

Pneumatiques de 170 fr. à 175 fr.

Pneumatiques de 175 fr. à 180 fr.

Pneumatiques de 180 fr. à 185 fr.

Pneumatiques de 185 fr. à 190 fr.

Pneumatiques de 190 fr. à 195 fr.

Pneumatiques de 195 fr. à 200 fr.

Pneumatiques de 200 fr. à 205 fr.

Pneumatiques de 205 fr. à 210 fr.

Pneumatiques de 210 fr. à 215 fr.

Pneumatiques de 215 fr. à 220 fr.

Pneumatiques de 220 fr. à 225 fr.

Pneumatiques de 225 fr. à 230 fr.

Pneumatiques de 230 fr. à 235 fr.

Pneumatiques de 235 fr. à 240 fr.

Pneumatiques de 240 fr. à 245 fr.

Pneumatiques de 245 fr. à 250 fr.

Pneumatiques de 250 fr. à 255 fr.

Pneumatiques de 255 fr. à 260 fr.

Pneumatiques de 260 fr. à 265 fr.

Pneumatiques de 265 fr. à 270 fr.

Pneumatiques de 270 fr. à 275 fr.

Pneumatiques de 275 fr. à 280 fr.

Pneumatiques de 280 fr. à 285 fr.

Pneumatiques de 285 fr. à 290 fr.

Pneumatiques de 290 fr. à 295 fr.

Pneumatiques de 295 fr. à 300 fr.

Pneumatiques de 300 fr. à 305 fr.

Pneumatiques de 305 fr. à 310 fr.

Pneumatiques de 310 fr. à 315 fr.

Pneumatiques de 315 fr. à 320 fr.

Pneumatiques de 320 fr. à 325 fr.

Pneumatiques de 325 fr. à 330 fr.

Pneumatiques de 330 fr. à 335 fr.

Pneumatiques de 335 fr. à 340 fr.

Pneumatiques de 340 fr. à 345 fr.

Pneumatiques de 345 fr. à 350 fr.

Pneumatiques de 350 fr. à 355 fr.

Pneumatiques de 355 fr. à 360 fr.

Pneumatiques de 360 fr. à 365 fr.

Pneumatiques de 365 fr. à 370 fr.

Pneumatiques de 370 fr. à 375 fr.

Pneumatiques de 375 fr. à 380 fr.

Pneumatiques de 380 fr. à 385 fr.

Pneumatiques de 385 fr. à 390 fr.

Pneumatiques de 390 fr. à 395 fr.

Pneumatiques de 395 fr. à 400 fr.

Pneumatiques de 400 fr. à 405 fr.

Pneumatiques de 405 fr. à 410 fr.

Pneumatiques de 410 fr. à 415 fr.

Pneumatiques de 415 fr. à 420 fr.

Pneumatiques de 420 fr. à 425 fr.

Pneumatiques de 425 fr. à 430 fr.

Pneumatiques de 430 fr. à 435 fr.

Pneumatiques de 435 fr. à 440 fr.

Pneumatiques de 440 fr. à 445 fr.

Pneumatiques de 445 fr. à 450 fr.

Pneumatiques de 450 fr. à 455 fr.

Pneumatiques de 455 fr. à 460 fr.

Pneumatiques de 460 fr. à 465 fr.

Pneumatiques de 465 fr. à 470 fr.

Pneumatiques de 470 fr. à 475 fr.

Pneumatiques de 475 fr. à 480 fr.

Pneumatiques de 480 fr. à 485 fr.

Pneumatiques de 485 fr. à 490 fr.

Pneumatiques de 490 fr. à 495 fr.

Pneumatiques de 495 fr. à 500 fr.

Pneumatiques de 500 fr. à 505 fr.

Pneumatiques de 505 fr. à 510 fr.

Pneumatiques de 510 fr. à 515 fr.

Pneumatiques de 515 fr. à 520 fr.

**Pneumatiques de 520